



Canton de Noyelles-sous-Lens

Arrondissement de Lens

Département du Pas-de-Calais

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Noyelles-sous-Lens,

**Monsieur Alain ROGER
MAIRE de Noyelles-sous-Lens**

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 05 mai 2014

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 09 AVRIL 2014**

ETAIENT PRESENTS : MM. Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Valérie DELVALLEZ (19h10 – procuration à Jean-Michel SKOTARCZAK), Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Jean PERRAULT, Emmanuelle DHONDT, Séverine LECLERCQ, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Annie DELANNOY, Daniel WAWRZYNIAK, Hervé JANISZEWSKI, Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM. Alain ROGER, procuration à Maurice BERNARD, Marie-Hélène GUEYDON, procuration à Sandra BLANCHARD, Conseiller Municipal.*****

Monsieur Jean-Michel SKOTARCZAK a été élu secrétaire de séance et a accepté de remplir les fonctions.*****

- ***Monsieur Maurice BERNARD*** : *chers(es) collègues, bonjour à tous. Je voudrais d'abord excuser l'absence de Monsieur Le Maire et celle de Monsieur GOSCIANSKI, ils se trouvent actuellement en sous-préfecture afin de discuter des problèmes des rroms sur la commune.*

Nous espérons qu'ils seront de retour avant la fin de la séance afin de nous donner quelques nouvelles.

Nous allons légèrement modifier l'ordre du jour puisque nous espérons que Monsieur Le Maire arrivera à temps pour qu'il prenne le point n°2 relatif aux décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Si Monsieur Le Maire n'est pas là, à temps, nous verrons ce point en dernier.

Est-ce que vous en êtes d'accord ?

C'est Stéphane MAKOWIECKI qui va dérouler la séance du Conseil Municipal.

1) ADOPTION DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014:

- Monsieur Maurice BERNARD : pour le procès verbal du 29 mars 2014, est-ce que vous avez des questions à poser ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Adopté à l'unanimité.

2) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

2013-158 : vu la convention de groupement de commande entre les communes de Noyelles-sous-Lens, Hulluch et Loison-sous-Lens du 16/09/2013,

Vu les offres de la SMACL, GAN ASSURANCES, CFDP ASSURANCES,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au contrat d'assurance pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Ce marché est attribué comme suit, pour les montants suivants :

	ATTRIBUTAIRE	NOYELLES	LOISON	HULLUCH
Lot n°1 : RC	SMACL	7 916,78 €	7 743,86 €	2 082,33 €
Lot n°2 : AUTO	SMACL	11 258,86 €	15 568,02 €	3 464,37 €
Lot n°3 : Dommages aux biens	GAN Cabinet Mullet	23 215,66 €	10 204,15 €	5 725,55 €
Lot n°4 : PJ des Agents	GAN Cabinet Mullet	182,54 €	134,66 €	111,72 €
Lot n°5 : PJ de la commune	GAN Cabinet Mullet	707,51 €	543,67 €	316,82 €
TOTAL		43 281,35 €	34 197,76 €	11 700,79 €

2013-159 : vu la convention de groupement de commande entre les communes de Noyelles-sous-Lens, Hulluch et Loison-sous-Lens du 16/09/2013,

Vu les offres de BRETEUIL ASSURANCES, SMACL ETHIAS, CSN/CNP, SOFCAP/SOFAXIS,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au contrat d'assurance pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Ce marché est attribué comme suit, pour les montants suivants :

	ATTRIBUTAIRE	INTITULE	TAUX	MONTANT
NOYELLES-SOUS-LENS	BRETEUIL ASSURANCES	Décès + accident + maladie professionnelle	1,04%	21 491,85 €
HULLUCH	BRETEUIL ASSURANCES	Décès + accident et maladie professionnel + maladie ordinaire + maternité +CLN/CCD	5,87%	20 435,76 €

2013-160 : signature d'un contrat avec l'association « Brouillons de culture » représentée par Monsieur Edouard KLUSKA, Président et ayant pour objet de définir les modalités d'accueil d'un auteur à la médiathèque François Mitterrand pendant le 19ème salon du Livre Jeunesse de Douai du 11 au 16 février 2014.

Dans le cadre du 19ème salon du Livre Jeunesse de Douai, Monsieur Éric SIMARD rencontrera le vendredi 14 février 2014 :

- à 9h00, 24 élèves de CM1 de Madame SENECHAL et 24 élèves de CM1 de Monsieur CAUDRELIER,
- à 14h00, 23 élèves de CM1-CM2 de Madame ROUZE et 24 élèves de CM2 de Monsieur LECLERC.

Le montant de la prestation s'élève 525,00 €.

2013-161 : signature d'une convention de partenariat avec le Conseil Général représenté par Monsieur DUPILET Dominique et relative à l'accès des bibliothèques publiques aux services de la médiathèque Départementale du Pas-de-Calais.

La commune signataire s'engage à faire fonctionner sa bibliothèque dans les conditions fixées par la charte des services en vigueur, de façon à permettre le libre accès aux documents par tous les publics.

Elle s'engage à créer les conditions d'un service public de qualité.

Elle renseignera chaque année un rapport statistique d'activité, permettant d'alimenter les politiques d'évaluation nationale et Départementale de la lecture publique.

Elle s'engage à informer la médiathèque départementale de toute modification intervenue entre deux rapports.

Elle s'engage à ne pas réclamer aux emprunteurs un paiement à l'acte de prêt et à respecter la législation en vigueur en matière de droit d'auteurs.

2013-162 : vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 29 octobre 2013,
 Les sociétés suivantes ont proposé leurs candidatures : WESTEEL, BENOIT, AUTOCARS
 ARTESIENS,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative aux transports pour l'année 2014.

Ce marché est attribué comme suit, pour les montants suivants :

	ATTRIBUTAIRE	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM
Lot n°1 : Centres de loisirs et autres activités jeunesse	AUTOCARS BENOIT	7 788,00 € T.T.C	20 133,30 € T.T.C
Lot n°2 : Activités scolaires	WESTEEL VOYAGES	10 867,78 € T.T.C	20 942,46 € T.T.C
Lot n°3 : Prestations diverses	AUTOCARS BENOIT	12 347,73 € T.T.C.	20 870,48 € T.T.C.

2013-163 : Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 21 octobre 2013,
 Les sociétés suivantes ont proposé leurs candidatures : ISAMPRO, CASTELEYN 3G, RICHEZ
 DISTRIBUTION, JET'SAC, REXODIF, SOCOLDIS, BERNARD SAS, DEVLAE MINCK, PHS
 NES, DIPROC, ATLANTYSSSE SARL, JY'NET services, PAREDES,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à :

Produits d'entretien,
 Articles à usage unique (papier et vaisselles),
 Brosserie,
 Sac à déchets.

La période est la suivante du : 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Ce marché est attribué comme suit, pour les montants suivants :

	ATTRIBUTAIRE	MONTANT MINIMUM	MONTANT MAXIMUM
Lot n°1 : Produits d'entretien	JY'NET SERVICES	7 000,00 € H.T.	14 000,00 € H.T.
Lot n°2 : Articles à usage unique (papier et vaisselles)	JY'NET SERVICES	7 000,00 € H.T.	15 000,00 € H.T.
Lot n°3 : Brosserie	JY'NET SERVICES	3 000,00 € H.T.	7 000,00 € H.T.
Lot n°4 : Sacs à déchets	JY'NET SERVICES	3 000,00 € H.T.	7 000,00 € H.T.

2013-164 : vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 07 novembre 2013,

Les sociétés suivantes ont proposé leurs candidatures : NORD PAPIER, PUECH DIFFUSION, POPYRUS,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au marché de la papeterie pour l'année 2014 (du 1er janvier au 31 décembre 2014).

Ce marché est attribué à la société NORD PAPIER pour les montants suivants :

minimum : 2 313,23 € H.T. Soit 2 775,88 € T.T.C.,

maximum : 6 295,91 € H.T. Soit 7 555,09 € T.T.C.

2013-165 : signature d'un contrat d'engagement avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relatif au renouvellement de l'adhésion pour l'année 2014.

Le montant de la participation s'élève à compter du 1er janvier 2014 à 0,75 € par habitant au titre de la dotation annuelle pour frais de fonctionnement, soit : 6 940 habitants, soit un total de 5 205,00 €.

2013-166 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion « 3ID » représentée par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice et relative à la mise à disposition d'une socio esthéticienne.

L'intervention se déroulera au Centre Social sur l'année 2014, aux dates suivantes : 13 janvier, 10 février, 17 février, 24 mars, 14 avril, 5 mai, 19 mai, 2 juin.

Le montant de la prestation s'élève à 772,08 €.

2013-167 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représenté par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à l'action intitulée « Cuisiner et s'activer sans se ruiner ».

Un intervenant se déplacera au Centre Social Kaléïdo, pour la pratique d'une activité physique les :

- mardi 14 janvier 2014,
- mardi 11 février 2014,
- mardi 11 mars 2014,
- mercredi 08 avril 2014,
- jeudi 06 mai 2014,
- vendredi 03 juin 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 360 € pour un total de 2 heures par séance.

2014-01 : signature d'une convention avec GAN ASSURANCES représenté par Monsieur Éric MULLET et relative à l'avenant n°5 concernant le forum des associations.

La garantie « biens confiés » est étendue au : matériel de sonorisation pour une valeur de 102 293,48 € pour la période du 26 au 27 octobre 2013, 11 téléviseurs et 11 lecteurs DVD d'une valeur de 8 800,00 € pour la période du 25 au 28 octobre 2013.

De même, la garantie tous risques expositions est étendue aux matériels suivants :
- lampe de mineur d'une valeur de 8 822,54 € pour la période du 23 au 28 octobre 2013,
- 80 tables, 150 grilles 'exposition et 600 tapis dont les valeurs respectives sont de 20 400,00 €, 22 500,00 € et 34 800,00 € pour la période du 22 au 29 octobre 2013.

Compte-tenu de ce qui précède, la surprime appelée est de 424,84 € H.T. Soit 463,08 € T.T.C.

Il n'est en rien changé aux autres clauses et conditions du contrat et des avenants annexés.

2014-02 : signature d'une convention avec IDEATION INFORMATIQUE représentée par Monsieur David COMPTDAER, Gérant et relative au contrat de maintenance logiciels n°2014729 relatif à la maintenance sur 4 postes en mairie, du logiciel CORPUS-MAP Cimetières.

Le coût annuel des prestations s'élève à 720,00 €H.T. Soit 861,12 € T.T.C.

Le contrat est souscrit pour une durée d'une année, appréciée par année civile.
La date d'anniversaire du contrat est fixée au 1er janvier de chaque année.

2014-03 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Laurent BRIDOUX, Directeur et relative à l'accompagnement technique sur une action culturelle dans le cadre « des vœux du maire 2014 » qui se déroulera le dimanche 12 janvier 2014 au Complexe Sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 2 681,22 €.

2014-04 : signature d'une convention de maintenance assurances pour l'année 2014 avec le Cabinet BRISSET PARTENAIRES représenté par Monsieur Didier FICHEROULLE, Directeur Général.

La convention a pour objet de fixer la nature des interventions confiées par la ville de Noyelles-sous-Lens au cabinet BRISSET PARTENAIRES ainsi que toutes les particularités administratives financières afférentes.

La commune désigne le Cabinet BRISSET PARTENAIRES en tant que prestataire de services pour effectuer une mission d'assistance destinée à gérer le dossier des assurances en partenariat avec les agents de la ville.

Honoraires : il est prévu un système de « provision » de vacances.

Provisions pour l'année 2014 : 3 vacances d'une demi-journée chacune incluant l'assistance téléphonique en leurs bureaux, soit : 530 € H.T. x 3 = 1 590,00 € H.T.

En cas de dépassement de la provision, chaque vacation d'une demi-journée supplémentaire sera facturée à raison de 530 € H.T l'unité.

2014-05 : signature d'une convention avec la société GRENKE relative à la location d'un copieur T3050CI qui sera installée au service comptabilité de la commune.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 450,00 €, payable trimestriellement.

2014-06 : signature d'un contrat de maintenance avec PRATIC BURO pour le copieur T3050ci Show Room et ses accessoires se situant au sein de la comptabilité.

Copies couleurs : 0,005 € H.T.

Copies noir et blanc : 0,05 € H.T.

Payable trimestriellement.

2014-07 : fixation de la prestation familiale pour le séjour au ski qui se déroulera en Autriche à WILDSCHONAU organisé du 21 février au 1er mars 2014, comme suit :

- 375 € pour le 1er enfant,

- 350 € pour le 2ème enfant,

- 325 € pour le 3ème enfant.

2014-08 : signature d'un contrat avec la Société DEKRA à ST LAURENT BLANGY, représentée par Monsieur Alain MEURIN, Responsable d'Activités, et relatif à : « Mission SPS – Travaux de réfection de chéneaux et de terrasses – Remplacement de menuiseries au Complexe Sportif Léo Lagrange »,

Le montant des honoraires s'élève à : 1 344 € T.T.C.

2014-09 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Mme BELHIS, Présidente et relative à la mise en place de l'action intitulée « Mon capital santé au quotidien » qui se déroulera les mardis de 15h30 à 16h30 pour le groupe 1 : les 21, 28 janvier, 4, 11, 18 février, 11, 18 et 25 mars 2014.

Pour le groupe 2 : les vendredis de 10h30 à 11h30 : les 24 et 31 janvier, 7, 14 et 21 février, 14, 21 et 28 mars 2014.

La sophrologue interviendra sur la base 50 € de l'heure soit un total de 16 séances d'une heure.

La prestation s'élève à 800 €.

2014-10 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Mme BELHIS, Présidente et relative à la mise en place de l'action intitulée « Mon capital santé au quotidien » qui se déroulera les mardis de 15h30 à 16h30 pour le groupe 1 : les 1er, 8 et 15 avril, 6, 13, 20, 27 mai, 3, 10, 17 et 24 juin 2014.

Pour le groupe 2 : les vendredis de 10h30 à 11h30 : Les 4, 11 et 18 avril, 9, 16, 23 et 30 mai, 6, 13, 20 et 27 juin 2014.

La sophrologue interviendra sur la base 50 € de l'heure soit un total de 22 séances d'une heure.

La prestation s'élève à 1 100 €.

2014-11 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Mme BELHIS, Présidente et relative à la mise en place de l'action intitulée « Estime de soi » qui se déroulera les vendredis de 9h15 à 10h15 en quinzaine : les 31 janvier, 07, 14 et 28 février, 21 mars 2014.

La sophrologue interviendra sur la base 50 € de l'heure soit un total de 5 séances d'une heure.

La prestation s'élève à 250 €.

2014-12 : signature d'une convention avec l'association CAPS 62 représentée par Mme BELHIS, Présidente et relative à la mise en place de l'action intitulée « Estime de soi » qui se déroulera les vendredis de 9h15 à 10h15 en quinzaine : les 4 et 18 avril, 09, 23 et 30 mai, 13 et 27 juin 2014.

La sophrologue interviendra sur la base 50 € de l'heure soit un total de 7 séances d'une heure.

La prestation s'élève à 350 €.

2014-13 : fixation de la participation à 5 € par participant pour une sortie culturelle au musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq qui se déroulera les 2, 9 et 12 avril 2014.

2014-14 : Vu la convention de groupement de commande entre les communes de Noyelles-sous-Lens, Hulluch et Loison-sous-Lens du 16/09/2013,

Vu l'erreur administrative de transcription faite au niveau du taux ainsi que du montant pour la ville d'Hulluch,

Cette décision annule et remplace la décision n°2013-159 signée en date du 12 décembre 2013 et prenant effet au 1er janvier 2014,

Vu les offres de BRETEUIL ASSURANCES, SMACL ETHIAS, CSN/CNP, SOFCAP/SOFAXIS,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative au contrat d'assurance pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Ce marché est attribué comme suit, pour les montants suivants :

	ATTRIBUTAIRE	INTITULE	TAUX	MONTANT
NOYELLES-SOUS-LENS	BRETEUIL ASSURANCES	Décès + accident + maladie professionnelle	1,04%	21 491,85 €
HULLUCH	BRETEUIL ASSURANCES	Décès + accident et maladie professionnel + maladie ordinaire + maternité +CLN/CCD	5,08%	17 685,46 €

2014-15 : signature d'une convention avec la société SAPAS représentée par Monsieur LEMOINE Julien, Gérant et relative à l'encadrement d'une activité physique adaptée à la personne âgée dans le but d'encadrer l'atelier mémogym.

Cet atelier est destiné aux adhérents du Centre Social, âgés de 60 ans et plus.

Le montant de l'intervention de 2h00 est de 60 € T.T.C.

Les frais de déplacement sont de 21 € par déplacement.

Les prestations feront l'objet d'une facturation à l'issue des 23 séances qui se dérouleront les :

- vendredi 7, 14, 21 et 28 février 2014, soit 4 interventions de 2h00,
- vendredi 7, 14, 21, 28 mars 2014, soit 4 interventions de 2h00,
- vendredi 11, 18 et 25 avril 2014, soit 4 interventions de 2h00,
- vendredi 2, 9, 16, 23 et 30 mai 2014, soit 5 interventions de 2h00,
- vendredi 6, 13, 20 et 27 juin 2014, soit 4 interventions de 2h00,

- vendredi 4 et 11 juillet 2014, soit 2 interventions de 2h00.

Le montant total de la prestation s'élève à 1 863 €.

2014-16 : signature d'une convention avec l'association Mémoire du Fond représenté par Monsieur André NOEL, Président, et relative à la prestation de l'artiste Monsieur COLLON Patrick (chanteur, humoriste, patoisant ch'ti) qui se déroulera le vendredi 14 mars 2014 à 20h00, salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 590 € T.T.C répartis comme suit :

- 400 € représentant le cachet de l'artiste et les frais GUSO,
- 125 € représentant les frais de déplacement,
- 65 € représentant les frais administratifs et de gestion.

2014-17 : signature d'une convention avec Monsieur et Madame MARISSAEL Pascal demeurant au 172 rue Pasteur relative à la location du garage situé rue du 14 Juillet à Noyelles-sous-Lens, parcelle AB 677.

Monsieur et Madame MARISSAEL Pascal s'engagent à verser à la commune la somme de 50 € par mois durant toute la durée de la location.

2014-18 : signature d'une convention avec la SARL « LES PIEDS SUR TERRE » représentée par Monsieur François SAMIER, Gérant et relative à une prestation « LA TAVERNE DES HUMORISTES » qui se déroulera le vendredi 07 février 2014 de 20h30 à 22h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 273,12 € T.T.C.

2014-19 : signature d'une convention avec l'association DROIT DE CITE représentée par Monsieur Bernard CZERWINSKI, Président et relative à l'organisation d'un concert de « PARIS COMBO » dans le cadre des « Enchanteurs 2014 » qui se déroulera le vendredi 21 mars 2014 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 5 100,00 €.

2014-20 : fixation du tarif pour l'encaissement du repas qui se déroulera le vendredi 28 février 2014 au foyer municipal de 19h00 à 23h00 à l'occasion du « Merci Téléthon » comme suit :

- gratuit pour les bénévoles et les élus,
- 5 € pour les conjoints.

2014-21 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représenté par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à l'intervention d'un animateur sportif au Centre Social Kaléïdo, les :

- mardi 25 février 2014,
- mardi 4, 18 et 25 mars 2014,
- mardi 1, 15, 22 et 29 avril 2014,
- mardi 13, 20 et 27 mai 2014,
- mardi 10 et 24 juin 2014.

Le montant de la prestation s'élève à 390 €.

2014-22 : signature d'une convention avec Madame DELEPIERRE Caroline, relative à une intervention « DE BOKWA » qui se déroulera lors de la semaine « Tout le monde se bouge » au Centre Social Kaléïdo le vendredi 04 avril 2014 de 18h30 à 19h30.

Le montant de la prestation s'élève à 60 € T.T.C.

2014-23 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à une intervention « sport en famille » qui se déroulera le samedi 05 avril 2014 de 14h00 à 16h00 au complexe sportif Léo Lagrange.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C.

2014-24 : signature d'une convention avec Monsieur TANGUY ALAIN relative à une intervention de « yoga » lors de la semaine « Tout le monde se bouge » qui se déroulera le mardi 08 avril 2014 de 18h00 à 19h00, au Centre Social Kaléïdo.

Le montant de la prestation s'élève à 60 € T.T.C.

2014-25 : signature d'une convention avec l'association KORZEAM représentée par Madame Myriam LOUALI, Présidente et relative à une intervention de danse Africaine lors de la semaine « Tout le monde se bouge » qui se déroulera le mercredi 09 avril 2014 de 18h00 à 20h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 348 € T.T.C.

2014-26 : signature d'une convention avec l'association ANGRES ATOUT DANSES représentée par Monsieur Maurice DEVILLERS, Président et relative à une intervention « Danse de salon » lors de la semaine « Tout le monde se bouge » qui se déroulera le jeudi 10 avril 2014 de 14h00 à 17h00 à la salle des fêtes.

Le montant de la prestation s'élève à 90 € T.T.C.

2014-27 : fixation du tarif pour l'encaissement du spectacle de Patrick COLLON par l'association « Mémoire du fond » qui se déroulera le vendredi 14 mars 2014 à la salle des fêtes au tarif unique de 5 €.

2014-28 : Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à la restauration scolaire, Centre de loisirs et multi-accueil pour la période du 1er janvier au 31 août 2014.

Ce marché est attribué à la société DUPONT RESTAURATION pour les montants suivants :

- montant minimum : 74 768,48 € T.T.C,
- montant maximum : 89 204,88 € T.T.C.

2014-29 : signature d'un contrat avec la S.A. ORANGE à VILLENEUVE D'ASCQ, représentée par Monsieur Philippe PAGNIEZ, Directeur de l'Unité de Pilotage Réseau Nord et relatif à : « Enfouissement des réseaux aériens de télécommunications – CITE DEBLOCK »,

Orange prend à sa charge la totalité des dépenses d'ingénierie génie-civil, d'études et de réalisation des travaux de câblage.

2014-30 : *Décision identique à la 2014/22, ANNULEE, doublon au niveau de la transmission des conventions.*

2014-31 : signature d'une convention avec RADIO PLUS, Association COMUNIC et relative au renouvellement pour la diffusion d'annonces sur les ondes de radio plus pour la période du 16 mars 2014 au 15 mars 2015.

L'abonnement annuel s'élève à 200 € pour une année.

2014-32 : signature d'une convention avec Madame LEJEUNE Anne-Sophie, Diététicienne-Nutritionniste relative à des interventions consacrées aux services de la santé.

Le contrat est établi pour une durée de 4 mois (de mars à juin 2014), plus exactement les :

- mardi 11 mars 2014 de 9h00 à 10h00, soit 1 heure,
- mardi 25 mars 2014 de 9h00 à 10h00, soit 1 heure,
- mardi 08 avril 2014 de 9h00 à 10h00, soit 1 heure,
- mardi 06 mai 2014 de 9h00 à 13h00, soit 4 heures,
- mardi 20 mai 2014 de 9h00 à 10h00, soit 1 heure,
- mardi 03 juin 2014 de 9h00 à 13h00, soit 4 heures,
- mardi 17 juin 2014 de 9h00 à 10h00, soit 1 heure.

Le montant de la prestation s'élève à 780 €, soit : 5 séances d'une heure à 60 € : 300 € et 2 séances de 4h00 : 480 €.

2014-33 : signature d'une convention avec BUREAU VERITAS représentée par Monsieur LEBLANC Philippe, Chef de Service et relative à la vérification sur la capacité portante d'une poutre. Le but de la mission est de s'assurer qu'elle puisse reprendre les charges engendrées par un projecteur.

Le montant de la prestation s'élève à 550,00 € H.T.

2014-34 : signature d'un contrat de cession avec l'association POLLUX ASSOCIATION représentée par Monsieur Gimmy SOTO, Président et relatif au spectacle intitulé « Les Oreilles Rouges » qui se déroulera le mercredi 26 février 2014 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 800 € H.T.

2014-35 : signature d'un contrat avec la Société SEMOTEC à LIÉVIN, représentée par Monsieur Sylvain VAUTHIER, et relatif à : « Maîtrise d'œuvre - Travaux de restructuration de voirie et de mise en souterrain des réseaux divers rue Joseph Hay »,

Le montant des honoraires s'élève à : 10 260,00 € T.T.C.

2014-36 : signature d'un contrat avec la Société AEROLIA à LILLE, représentée par Monsieur Richard THOUILLIEZ, Responsable commercial, et relatif à : « Entretien et nettoyage obligatoires des systèmes d'extraction installés dans les zones de cuisson »,

La redevance annuelle s'élève à : 1 140,00 € T.T.C.

2014-37 : signature d'un contrat de cession avec LA ROULOTTE RUCHE représentée par Monsieur LEDUC Pierre-Damien, Trésorier et relatif à la prestation du spectacle intitulé « TOYTOY – LA FABRIQUE POUËTIQUE » qui se déroulera au Centre Culturel Évasion, les :

- samedi 21 juin 2014 à 11h00,
- samedi 21 juin 2014 à 15h00.

Le montant de ces deux prestations s'élève à 1 237,00 € T.T.C.

2014-38 : signature d'une convention de formation avec CEMEA représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à une formation BAFD – Session de perfectionnement qui se déroulera du 03 au 08 mars 2014 à Lille pour Madame LAUDE Jessy.

Le montant de cette formation s'élève à 380 €.

2014-39 : signature d'une convention de formation avec CEMEA représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à une formation BAFD – Session de perfectionnement qui se déroulera du 03 au 08 mars 2014 à Lille pour Madame LAABOU Hayate.

Le montant de cette formation s'élève à 380 €.

2014-40 : signature d'une convention de formation avec CEMEA représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à une formation BAFD – Session de perfectionnement qui se déroulera du 03 au 08 mars 2014 à Lille pour Monsieur BAJJI Adil.

Le montant de cette formation s'élève à 380 €.

2014-41 : signature d'une convention avec Monsieur OFFRE, Responsable du magasin FOU-QU'OCASES et relative à la mise à disposition de matériels à l'occasion de la semaine Mémoires de mine qui se déroulera du 14 au 18 mars 2014 inclus.

La liste du matériel mis à disposition est la suivante :

- étagères,
- comptoir,
- marchandises avec produits d'époque,
- échelles,
- bouteilles,
- cageots,
- distributeur à moutarde.

Le montant de la prestation s'élève à 300 € T.T.C.

2014-42 : signature d'une convention avec DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE, et relative à la mise à disposition d'un animateur sport au Centre Social Kaléïdo les :

- lundi 17 et 31 mars 2014, 4h00,
- lundi 14 avril 2014, 2h00,
- lundi 12 et 26 mai 2014, 4h00,
- lundi 02 et 23 juin 2014, 4h00,
- lundi 07 juillet 2014, 2h00.

Le montant de la prestation s'élève à 480 €.

2014-43 : signature d'un contrat de service avec la société BERGER LEVRAULT représentée par Monsieur Antoine ROUILLARD, Directeur Commercial, et relatif au passage au PES V2 via Berger Levrault Échanges sécurisés.

Il s'agit de mettre en place un accompagnement pour la commune en vue du passage au Protocole d'Échange Standard Version 2 avec la trésorerie municipale.

C'est une forme nouvelle de dématérialisation avec les services de l'État.

Le montant de la prestation s'effectuera de la manière suivante :

Durée du contrat	36 mois
Montant annuel HT du contrat de services	Fonction du volume annuel de transactions dans les conditions définies ci-après.
LES SERVICES APPLICATIFS	
Volume annuel de transaction	Tarif en € H.T.
Inférieur à 50 transactions	0,70 € / transaction
De 51 à 500 transactions	0,65 € / transaction
De 501 à 1 000 transactions	0,63 € / transaction
De 1 001 à 2 000 transactions	0,60 € /transaction
Illimité	Forfait annuel illimité 1 500 €
LES CONNECTEURS ASSOCIES	
Volume annuel de la transaction	Tarif en € H.T.
Inférieur à 50 transactions	0,70 € / transaction
De 51 à 500 transactions	0,65 € / transaction
De 501 à 1 000 transactions	0,63 € / transaction
De 1 001 à 2 000 transactions	0,60 € /transaction
Illimité	Forfait annuel illimité 1 500 €

2014-44 : Cette décision annule et remplace la décision n°2014-34.

Signature d'un contrat de cession avec l'association POLLUX ASSOCIATION représentée par Monsieur Gimmy SOTO, Président et relatif au spectacle intitulé « Les Oreilles Rouges » qui se déroulera le mercredi 26 février 2014 à 15h00 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 800 € H.T.

En sus du cachet, l'organisateur alloue une indemnité de voyage et de transport au groupe d'un montant de 1 053 € H.T. Correspondant à l'aller-retour : Albi/Noyelles-sous-Lens.

2014-45 : Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 21 octobre 2013,

Les sociétés suivantes ont proposé leurs candidatures : ISAMPRO, CASTELEYN 3G, RICHEZ DISTRIBUTION, JET'SAC, REXODIF, SOCOLDIS, BERNARD SAS, DEVLAE MINCK, PHS NES, DIPROC, ATLANTYSSSE SARL, JY'NET services, PAREDES,

Considérant qu'il y a lieu de signer un avenant à la décision 2013/163 auprès de la société JY'NET SERVICES,

Est autorisée la passation, par la personne responsable du marché, de la procédure adaptée relative à :

- Produits d'entretien,
- Articles à usage unique (papier et vaisselles),
- Brosserie,
- Sac à déchets.

Considérant que des erreurs de saisies ont été commises,

il y a lieu de préciser la durée des 4 lots du marché n°2013FCT12 (lots 1; 2; 3 et 4) :

- la durée de chacun des lots est de 3 ans du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

2014-46 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relatif à l'intervention « géocaching en famille » en partenariat avec le centre social Kaléïdo de Noyelles-sous-Lens sur les villes de Noyelles-sous-Lens et Harnes (bois de Florimond).

La prestation se déroulera le mercredi 09 avril 2014 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation est fixé à 300 € T.T.C, frais kilométriques inclus pour 2h00 d'intervention.

2014-47 : signature d'un contrat de cession avec l'association METRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la prestation du spectacle intitulé « FRENESIE » qui se déroulera le 1er mai 2014 au foyer municipal de 12h00 à 19h00.

Le montant de la prestation s'élève à 2 630,00 € H.T., soit 2 774,65 € T.T.C.

2014-48 : signature d'une convention de formation avec CEMEA représentée par Monsieur Laurent VERDIERE, Directeur Régional et relative à une formation BAFD – Session de perfectionnement qui se déroulera du 02 au 07 juin 2014 à WATTIGNIES pour Monsieur BAJJI Adil.

Le montant de cette formation s'élève à 380 €.

2014-49 : signature d'un contrat de cession avec l'association METRONOME représentée par Monsieur Christian TACQUET, Président et relatif à la prestation du spectacle intitulé « Chanson à la carte » (Lily White et Jenny J.) qui se déroulera le 17 octobre 2014 de 12h00 à 19h00 au foyer municipal.

Le montant de la prestation s'élève à 1 640, 00 € H.T. Soit 1 730,20 € T.T.C.

2014-50 : fixation du tarif pour l'occupation du domaine public ou privé pour l'installation des cirques de la manière suivante :

- 20 € par jour de présence.

Une caution d'une valeur de 1 000 € sera demandée.

Celle-ci sera encaissée en cas de non-respect du règlement ou restituée dans le cas inverse.

2014-51 : signature d'une convention avec l'association « Loos-en-Gohelle sur les traces de la Grande Guerre » représentée par Monsieur Alfred DUPARCQ, Président et relative à la mise à disposition, pour l'organisation d'une exposition sur le thème « destruction des mines dans le Nord-Pas-de-Calais pendant la première guerre mondiale » qui se déroulera du 14 au 18 mars 2014 au foyer municipal, du matériel énoncé ci-dessous :

66 cadres contenant des aquarelles du peintre Allemand Max Gelhsen représentant des scènes de guerre dans différentes communes du bassin minier et répertoriées comme suit :

* Angres : 4, Annay-sous-Lens : 1, Avion : 2, Auchy les Mines : 3, Billy-Montigny : 1, Fouquières lez Lens : 1, Givenchy en Gohelle : 7, Harnes : 5, Lens : 6, Liévin : 2, Loison-sous-Lens : 2, Loos-en-Gohelle : 1, Lorette : 11, Meurchin : 1, Montigny-en-Gohelle : 2, Noyelles-sous-Lens : 5, Sallaumines : 10, Portraits : 2.

Le matériel prêté sera couvert par une assurance pour la somme de 5 280 €, pris en charge par la commune de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation concernant les aquarelles est fixé à 150 €.

2014-52 : signature d'un contrat avec Les Sociétés :

- PINSON PAYSAGES NORD, représentée par Monsieur BERRA Abdel, Directeur Général, et relatif à :

« TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – LOT N° 1 : ENTRETIEN DES ESPACES VERTS ET TERRAINS DE SPORT » :

Le montant des prestations s'élève à : mini : 36 233,42 € TTC – maxi : 108 727,00 € TTC

- BONNET à MONTIGNY-EN-GOHELLE, représentée par Monsieur BONNET Christian, Président Directeur Général, et relatif à : « TRAVAUX D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – LOT N° 2 : ENTRETIEN DU PATRIMOINE ARBORE » :

Le montant des prestations s'élève à : mini : 12 376,68 € TTC – maxi : 37 130,04 € TTC

2014-53 : signature d'un contrat de maintenance avec la société HORIS SERVICES représentée par Monsieur PINCON M. chargé d'affaire et relative à la vérification et à l'entretien des appareils de cuisson et de production de froid.

Il inclut :

- la maintenance préventive des matériaux (main d'œuvre et déplacements préventifs), réalisée selon une gamme opératoire,
- les rapports d'interventions techniques réalisés à cette occasion,
- les certificats de contrôles réglementaires des équipements concernés (cuisson, froid, selon nos matériaux),
- l'accès gratuit à l'assistance technique.

Le montant annuel de la redevance s'élève à 838,64 € H.T. Soit 1 003,01 € T.T.C.

2014-54 : signature d'un contrat de location avec GITE DE FRANCE pour la location d'un hébergement situé sur la commune de BREXENT-ENOCQ du lundi 24 au mardi 25 mars 2014.

Dans le cadre du projet cuisiner, s'activer sans se ruiner du Centre Social, les participants se sont rendus dans cette commune afin de faire l'atelier balade.

Le montant de la location s'élève à 200 €.
Une caution d'un montant de 400 € sera versée.

Celle-ci sera encaissée en cas de non-respect du règlement ou restituée dans le cas inverse.

3) ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE :

- Monsieur Maurice BERNARD : je voudrais quand même rappeler les grands principes pour le budget de cette année.

Pas d'augmentation des impôts locaux, maîtrise des dépenses de fonctionnement et également, pas de recours à l'emprunt.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : sur la présentation du budget 2014, je vous propose de suivre l'annexe que l'on vous a transmise.

Pour la section d'investissement nous utiliserons le tableau qui est en détail dans la note, nous nous reporterons à chaque fois aux pages du budget.

Dans un premier temps nous avons remis les principes budgétaires, je ne vais pas m'attarder dessus, c'était simplement pour un rappel et une information pour les conseillers municipaux.

Si nous prenons le budget, tout d'abord : page 2, une vue d'ensemble qui reprend les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

La première précision à apporter, c'est que ce budget primitif est présenté avec une reprise anticipée des résultats du Compte Administratif que vous voterez en juin 2014.

Donc, je vous propose de suivre par rapport à la note pour que ce soit assez clair.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses prévues en 2014, sont de 8 564 623 €.

Les recettes prévues sont de 8 076 469 € et l'excédent reporté 2013 est de 488 154,49 €.

L'excédent reporté est la première partie du résultat 2013.

La section de fonctionnement du budget 2014 va donc s'équilibrer à 8 564 623,49 €.

En ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses 2014 s'élèvent à 1 330 721, 94 €.

Les recettes 2014 s'élèvent à 1 942 681,88 €.

Les restes à réaliser 2013 en dépenses s'élèvent à 2 157 322,39 € et les restes à réaliser 2013 en recettes s'élèvent à 1 631 308,10 €.

Je rappelle que les restes à réaliser sont des opérations qui ont été engagées en 2013 et qui n'ont pas été mandatées en dépenses et en recettes.

Le solde de la section d'investissement 2013 en dépense : 85 945,65 €.

Nous faisons le total de toutes ces sommes et nous arrivons à une section d'investissement 2014 qui s'équilibre à 3 573 989,98 €.

Si nous additionnons la section de fonctionnement et la section d'investissement, nous arrivons à un budget total 2014 de la commune qui s'équilibre à 12 138 613,47 €.

Là, nous en sommes à la présentation globale du Budget.

Ensuite, le budget va être voté par chapitre, nous allons donc faire la présentation par chapitre et par section.

La présentation détaillée de la section de fonctionnement que vous retrouverez en page 7 du Budget.

Ici, vous trouvez la répartition en chapitre, je répète les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Le chapitre 011 concerne les charges à caractère générale. Vous avez le détail un petit peu plus loin, on retrouve toutes les charges qui correspondent à peu près aux charges d'un ménage.

On retrouve les assurances, l'électricité, l'eau, des prestations de services, les combustibles.

Monsieur Le Maire propose pour l'année 2014 un chapitre 011 à 2 233 650,00 €.

Ce chapitre représente 27 % de nos charges de fonctionnement pour l'année 2014.

Il est proposé avec une baisse d'environ 1 % par rapport à l'année 2013.

Pourquoi moins 1 %, comme Monsieur Le Maire l'expliquait lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il y aura une baisse budgétaire relative aux primes d'assurances d'environ 60 000,00 € et une baisse au niveau du marché de combustible d'environ 40 000,00 €.

Le chapitre 012, concerne les charges de personnel. Il est prévu 4 947 000,00 €, cela représente 57 % de nos charges de fonctionnement et il est proposé avec une prévision d'augmentation de 4,8 % par rapport au Compte Administratif 2013.

Comme l'a dit Monsieur Le Maire lors du Débat d'Orientation Budgétaire, il y a l'impact de la réforme des rythmes scolaires que l'on estime à environ 70 à 80 000,00 €.

Il y a également la réforme de la catégorie C, c'est à dire que pour tous les agents de catégorie C, il y a une réforme des grilles imposées par l'État que nous devons adopter.

Il y a aussi l'augmentation des charges patronales, CNRACL, les charges patronales de la retraite, il y a une augmentation d'environ 40 000,00 € et enfin, il y a l'augmentation mécanique liée à la technicité qui représente l'avancement de carrière des agents de la Fonction Publique.

Le chapitre 65, charges des gestions courantes : nous proposons 405 219,00 €.

Vous retrouverez dans ce chapitre les subventions aux associations, la subvention au CCAS et les indemnités des élus.

Cela représente 4,7 % de nos charges de fonctionnement.

Les charges financières représentent les intérêts de la dette de la commune, les intérêts annuels, ça représente 2,48 % de nos charges de fonctionnement, avec une baisse pour cette année de 8 % par rapport à l'année dernière et pour un montant de 212 448,00 €.

Le chapitre 67 que l'on appelle charges exceptionnelles, comme son nom l'indique, c'est exceptionnel dû au fait nous retrouvons souvent les subventions exceptionnelles, les bourses et les dépenses exceptionnelles imprévues.

Cela représente 31 000,00 €, ce qui correspond à 0,3 % de nos charges de fonctionnement.

C'est un chapitre que nous sommes amenés à utiliser en cours d'année.

Nous avons abordé, ce que l'on appelle « les opérations réelles », c'est à dire les opérations où il y aura un transfert d'argent sur le compte de la commune.

La section de fonctionnement se compose aussi d'opérations d'ordres.

Ce sont des écritures comptables qui se transfèrent de section en section, c'est à dire qu'une dépense de fonctionnement se retrouve en recette d'investissement et vice versa.

Pour cette opération d'ordre nous retrouvons le virement à la section d'investissement, de 457 555,00 €, et la dotation aux amortissements qui s'élève à 277 750,00 €.

Ce sont des écritures comptables imposées et qui permettent d'autofinancer la section d'investissement.

Cette année il y a une augmentation de 5 %, nous prévoyons un autofinancement de 735 000,00 €.

Voilà pour les dépenses de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement par chapitre sont également à la même page.

Le chapitre 70, le produit du service et des domaines correspondant aux produits de l'ensemble de nos régies, vous retrouverez dans le chapitre 70, tout ce qui est tarifé auprès des usagers et cela représente 3,29 % de nos recettes de fonctionnement pour un montant de 282 000,00 €.

Le chapitre 73, impôts et taxes représente 49 % de nos recettes de fonctionnement.

Nous retrouverons dans ce chapitre, les contributions directes, c'est à dire la taxe d'habitation, la taxe foncière bâtie, la taxe foncière non-bâtie payées par le contribuable Noyellois, ce que l'on appelle l'impôt direct.

Il y aura aussi la Dotation qui nous vient de la Communauté d'Agglomération pour la compensation de l'ancienne Taxe Professionnelle.

Mais nous allons également retrouver des taxes indirectes, telles que la taxe sur l'électricité ou la taxe sur les droits de mutation.

Nous voyons que c'est un chapitre très important pour notre budget qui représente 49 % de nos recettes pour un montant de 4 227 469,00 €.

Le chapitre 74, Dotations et participations représente 35 % de nos recettes de fonctionnement.

Nous y retrouvons les dotations de l'État et également les subventions de la Caisse d'Allocations Familiales en ce qui concerne les activités de loisirs, de jeunesse et les activités du Centre Social.

Comme l'a défini Monsieur Le Maire lors du Débat d'Orientation Budgétaire, nous savons qu'il y a une mesure gouvernementale des baisses des dotations de l'État.

En ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement, nous avons eu l'information fin de semaine dernière, nous subirons une baisse de 60 000,00 € que nous pensons compenser par l'augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine qui augmente tous les ans de façon à peu près équivalente à la baisse.

Nous ne subissons donc pas trop cette baisse, du fait que l'on perçoit la Dotation de Solidarité Urbaine, péréquation horizontale entre les communes qui perçoivent le moins de ressources.

Pour le chapitre 75, autres produits de gestions courantes, cela représente 2,45 % de nos recettes pour un montant de 210 000,00 €.

Nous retrouvons le revenu des immeubles, c'est à dire les loyers que la commune perçoit, par exemple, le bâtiment de la poste et maintenant il y aura les loyers de l'espace santé.

Cela représente 135 000,00 € par an.

L'année dernière nous avons mis 291 000,00 € parce qu'il y avait le rappel des années précédentes.

Et il y a également dans ce chapitre, la partie des chèques déjeuners qui est récupérée sur la salaire des agents.

Les agents bénéficient de chèques déjeuners, la commune les payent à 100 % en dépenses et en recettes, il y a 50 % qui sont pris sur le salaire des agents et qui sont mis en recettes de fonctionnement.

Le chapitre 013, atténuations de charges, 3 % des recettes de fonctionnement ce qui représente 256 000,00 €.

Ce sont des remboursements sur les rémunérations de personnel, ceux sont des remboursements de l'État pour les contrats aidés, CUI, contrats d'avenir, et des remboursements également pour la maladie des agents qui ne sont pas statutairement fonctionnaires.

En fait, c'est une recette qui vient diminuer les charges de personnel, mais nous sommes obligés de faire apparaître l'ensemble des charges de personnel en dépenses, l'ensemble des recettes en recette, il n'y a pas de contraction.

Chapitre 77, produits exceptionnels, 31 000,00 €.

C'est le chapitre où nous imputons ce que nous paye l'assurance en cas de sinistres.

Le résultat reporté de 2013, c'est le résultat final de 2013 qui représente 488 154,00 €, résultat reporté positif, donc c'est une recette que l'on inclut en fonctionnement.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 8 534 623,49 €.

Donc la section de fonctionnement s'équilibre à ce montant.

Comme il est expliqué dans la note, vous avez le détail de tous les articles pages 15, 16, 17, 18 et 19.

Nous pourrions y revenir après si vous avez des questions, à la fin de la présentation.

Nous avons fait la section de fonctionnement, toutes les charges courantes, toutes les charges récurrentes et toutes les ressources récurrentes, nous allons passer à la section d'investissement qui là, concerne des opérations qui modifient le patrimoine de la commune.

Le premier chapitre est le chapitre 20 qui concerne les études.

Il y a dans le Budget Primitif, les propositions nouvelles et les restes à réaliser 2013, des opérations qui n'ont pas encore été payées et que nous devons réintégrer au budget 2014.

« Terrils », c'est l'étude pour l'aménagement paysager du terril 94 pour 15 000,00 €.

« Musée » correspondant à une étude pour la mise aux normes de l'éco-musée, 40 000,00 €.

Les travaux d'étanchéité au complexe, 8 500,00 € d'étude.

Rue Joseph Hay, 12 000,00 € correspondant à la maîtrise d'œuvre pour les futurs 36 logements, donc la dernière phase de l'opération menée rue Joseph Hay.

8 000,00 € d'études pour le futur agrandissement du cimetière.

22 000,00 € rue du 14 juillet, maîtrise d'œuvre pour les rénovations de la rue du 14 juillet qui sont prévus en 2015.

Les restes à réaliser :

- maîtrise d'œuvre pour la Cité Deblock : 17 000,00 €,*
- le géomètre : 20 038,00 €,*
- la mission SPS, Sécurité et Prévention de la Santé : 2 990,00 €,*
- le PLU : 3 408,00 €.*

Je répète, ce sont des contrats qui ont été signés, des marchés qui ont été signés avec des sociétés, et comme le marché n'est pas terminé donc nous devons le reprendre au Budget Primitif 2014.

Chapitre 21, vous allez retrouver en fait tout ce qui est acquisition, de bâtiments, de terrains ou de matériels.

Deuxième phase rue Joseph Hay : 276 180,00 €, c'est ce qui nous reste à acheter pour la deuxième phase auprès de l'Établissement Public Foncier.

Acquisition cimetièrre : on prévoit l'acquisition d'un terrain de 100 000,00 €.

La somme de 3 979,18 € est une erreur de notre part, elle n'existe pas.

20 000,00 € : acquisition de matériel aux services techniques.

30 000,00 € : acquisition de matériel de transports.

Culture : 16 000,00 €. Cela concerne essentiellement la remise à neuf des sièges du Centre Culturel.

Le chapitre 23 : vous retrouverez les travaux. Un chapitre au total pour les mesures nouvelles à 193 000,00 € et les restes à réaliser à 888 468,00 €.

- Travaux de menuiserie au complexe, cela porte bien son nom, 55 000,00 €,*
- Travaux d'étanchéité pour le hall et la salle de judo également du complexe : 150 000,00 €,*
- Travaux chéneaux complexe : 25 000,00 €,*
- Columbarium pour l'achat de nouvelles cases : 18 000,00 €,*
- Démolition du Foyer Jules Verne : 40 000,00 €,*
- Démolition des deux maisons rue de Courtaigne (les deux maisons qui se trouvaient en face de la boucherie PROCH) : 22 000,00 €*
- Travaux école Victoire Cerf Hanotel : 4 245,00 €,*
- Prévisions nouvelles – école Balsy : 20 000,00 €,*
- Chéneau des pompiers : 20 000,00 €,*
- Chauffage au local des boulistes : 8 000,00 €,*
- Mise aux normes des ascenseurs : 12 000,00 €, c'est surtout pour la sécurité des gens qui interviennent, c'est une obligation pour nous,*
- Travaux de réfection de voirie : 120 000,00 €, dont voici les détail ci-dessous.*

- Monsieur Maurice BERNARD : la rue de Courtaigne et la rue de Flandres, rue de Pont à Vendin, rue de Provin, ce qui nous fait un total de 1 440 m² pour les voiries.

Pour les trottoirs, ce sont les rues de Guéret, de Lorette, de Courtaigne, rue Monet pour une longueur de 610m.

Ce qui représente 2 050 m de macadam, pour visualiser un petit peu le travail pour les voiries.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : nous avons l'éclairage public pour 35 000,00 € dans la Cité des Ibis.

Les restes à réaliser Cité Deblock et maîtrise d'œuvre, c'est le marché de la Cité Deblock, les travaux de VRD que l'on va faire, il faut prendre ce chiffre de 702 plus les 940 000,00 € qui sont au chapitre 45.

Cela fait la totalité des VRD.

Travaux réseaux Impasse Fleury : 119 762,00 €, cela concerne les travaux d'enfouissement de réseaux Impasse Fleury.

L'éclairage public Jean Rostand : 12 565,00 €, rue Jean Jaurès : 27 884,00 €, il s'agit de payer la fin des marchés.

Chapitre 16 : remboursement du capital d'emprunt : capital remboursé pour l'année 2014 : 534 000,00 €.

Comme nous avons vu capital de la dette en investissement, intérêt de la dette en fonctionnement.

Chapitre 45 : opérations pour compte de tiers, qui est un chapitre qui doit toujours s'équilibrer en dépense et en recette. Il y a le reste à réaliser de la Cité Deblock pour 948 385,40 €.

Chapitre 041 : opérations d'ordre dans la même section, c'est à dire qu'il y a une dépense en investissement et une recette en investissement de la même valeur.

C'est juste une opération patrimoniale qui modifie notre bilan, dans notre inventaire auprès du trésorier, mais c'est réellement une opération qui n'a pas d'impact budgétaire, pour une somme de 25 760,68 €.

Vous allez retrouver la même somme en recettes d'investissements et vous verrez qu'il y a un titre réel pour la même somme.

Vous avez donc maintenant le total des dépenses d'exercices pour l'investissement : 1 330 721, 94 €, auxquels nous ajoutons les restes à réaliser qui se montent à 2 157 322,39 €, auxquels nous ajoutons le solde d'exécution négatif, c'est à dire le déficit d'investissement de 85 945,00 €.

Pour les dépenses d'investissements, nous sommes à 3 573 989,98 €.

Les recettes d'investissements :

Le chapitre 13 : vous retrouverez les subventions d'investissements, il y a également des recettes nouvelles et des restes à réaliser.

Après du Conseil Général des subventions de 105 440,00 € pour les chéneaux du complexe et pour les menuiseries du hall.

Une subvention auprès de la Fédération Départementale de l'Énergie : 5 200,00 €.

Pour les restes à réaliser, on a déjà reçu la notification de la subvention mais nous n'avons pas perçu l'argent.

FDE rue du 14 juillet et rue Pasteur : 25 763,00 €.

FDE projet SEVE (suppression de l'éclairage vétuste pour l'environnement) : 8 248,00 €.

- Monsieur Maurice BERNARD : quand nous changeons de vieilles ampoules, nous sommes subventionner pour remettre du nouveau matériel.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : exactement. En 2013, Monsieur DUQUESNOY m'a dit que nous avons eu 28 % de subvention sur le changement des lampes.

Cité DEBLOCK, une subvention de la FDE également, 131 485,00 € en reste à réaliser.

Subvention Caisse d'Allocations Familiales, acquisition de tentes pour les CLSH : 8 764,00 €.

Cité DEBLOCK , SOGINORPA : 490 000,00 €. Je vous rappelle que nous sommes maître d'ouvrage délégué pour une partie de la SOGINORPA dans le cadre de la Cité DEBLOCK.

Les travaux que nous allons faire pour la SOGINORPA s'élèvent à 490 000,00 €.

Nous retrouvons la recette qu'ils devront nous verser quand nous aurons fait les travaux.

Dotations d'Équipements des Territoires Ruraux - Celle-ci remplace la Dotation Globale d'Équipement par le passé :

Complexe 2013 : 15 871,00 €.

Complexe 2014 : 26 384,00 €.

Dotation parlementaire : 5 000,00 €, nous avons inscrit 5 000,00 € que nous demanderons auprès du Député.

Les Députés peuvent verser des subventions aux communes suivant des projets déposés.

Nous en avons eu les années précédentes, 5000,00 € pour le tracteur du service technique.

Il nous reste 2 700,00 € à percevoir pour du matériel aux services techniques.

Nous arrivons au chapitre 10 : dotations et fonds propres :

Le Fonds de Compensation de la T.V.A : quand nous effectuons des travaux, nous payons la TVA auprès des entreprises, nous ne sommes pas remboursés de la T.V.A., simplement, il existe un fonds pour les collectivités, le FCTVA, pour lequel nous retouchons environ 15,761 %.

Nous prévoyons 300 000,00 € pour cette année.

Taxe locale d'équipement : 20 000,00 €. C'est une moyenne assez basse que nous avons faite.

Il y a des années où elle était de 80 000,00 €.

Les 611 959,00 € correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé. C'est un résultat de l'année 2013.

Chapitre 27 : créances foncières de droit de TVA : 25 760,00 €. C'est la TVA qui nous est reversée par ERDF sur les enfouissements de réseaux parce que souvent on parle de FCTVA pour les travaux qu'on fait et quand on paye l'entreprise, pour les enfouissements de réseaux, nous ne sommes pas éligibles au FCTVA, par contre, ERDF nous rembourse 100 % de la TVA.

Chapitre 024 : produits de cession des immobilisations : cela veut dire les ventes que l'on prévoit de faire en 2014.

Il y a la session du 570 rue de Courtaigne, c'est fait, mais je vous rappelle que l'on vote le budget 2014, c'est la maison qui se trouve derrière l'espace santé : 200 000,00 €.

La cession rue du 10 mars : 16 000,00 € correspondant au cavalier.

Et cession de 8 parcelles à un promoteur immobilier, c'est le dernier point à l'ordre du jour.

Nous avons prévu 90 000,00 € mais il y a eu quelques petits changements.

Le Chapitre 45 : la Cité Deblock avec une subvention d'un montant de 950 000,00 € prévu pour les GIRZOM, donc par le Conseil Régional.

Pour les recettes de la cité Deblock, il faudra compter le chapitre 45 et la partie SOGINORPA, 490 000,00 € et la partie FDE, 131 000,00 €.

Ensuite, nous arrivons au chapitre 021, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous allons retrouver l'opération d'ordre qui nous vient de la section de fonctionnement, le virement de la section de fonctionnement, 457 555,58 €.

Les 277 750,00 € qui correspondent à l'ensemble des investissements.

Enfin, le dernier chapitre est le 041 : opérations patrimoniales : 25 760,00 €, dépenses d'investissement, recettes d'investissements.

J'en ai fini avec la section d'investissement.

Le point suivant est l'état de la dette de la commune.

Au 1^{er} janvier 2014, le capital restant dû de la dette pour la ville s'élève à 5 090 719,45 €.

En 2014, l'annuité qui sera payé sera de 741 374,17 €, comme nous l'avons vu composé de 532 421,53 € de capital de la dette en section d'investissement et 208 952,64 € d'intérêts que vous retrouverez en section de fonctionnement.

Page 29, les différents groupements de la ligne de trésorerie. Une ligne de trésorerie qui n'est pas budgétaire, qui n'apparaît pas au budget mise à part les intérêts que nous payons.

Les lignes de trésorerie qui permettent de faire face à des problèmes de trésorerie, l'idée étant de l'utiliser le moins possible, ce qui permet d'économiser par rapport à un emprunt classique.

Comme nous l'avons écrit dans la note, en 2013, nous avons utilisé 500 000,00 € et payé 8 500,00 € d'intérêts. Si nous avions fait un emprunt de 500 000,00 € à 4 %, nous aurions payé 20 000,00 € d'intérêts.

En 2014, nous avons souscrit une nouvelle ligne de trésorerie.

Les garanties d'emprunts accordées par la commune sont reprises aux pages 42, 43 44, 45.

Aux pages 47 et 48, les subventions accordées par la ville aux associations et au CCAS.

De 49 à 52, les effectifs municipaux avec les cadres d'emploi et les grades des agents.

Et la dernière annexe, taux des contributions directes, comme la dit Monsieur BERNARD, Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter ces taux en 2014.

J'en ai fini pour la présentation, je laisse la parole à Monsieur BERNARD.

- Monsieur Maurice BERNARD : avez-vous des questions à poser sur la présentation qui a été faite par Stéphane ?

Nous allons pouvoir passer au vote.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

4) FIXATION DE LA DUREE DES AMORTISSEMENTS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal ses délibérations en date du 11 octobre 1996, du 14 octobre 1998 et du 12 juin 2013.

Il informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de fixer les durées d'amortissements pour des biens n'apparaissant pas dans les délibérations initiales :

- subventions d'équipement versées bâtiments et installations : 15 ans – article 20412,
- installations, matériel et outillage technique autres réseaux : 10 ans – article 21538.

L'amortissement se fera de façon linéaire.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : juste une précision, il y a une page qui reprend la durée des amortissements, le Conseil Municipal doit dire pour tel bien on amortit 5 ans, 10 ans....

Et là, la perception nous demande de voter, d'épurer pour des opérations que nous n'avons pas encore mis.

Pour la deuxième qui est 10 ans, il s'agit de l'amortissement des travaux d'enfouissement des réseaux.

Au dessus, c'est pour la subvention GIRZOM, quand il y a un déséquilibre et que l'on nous demande d'amortir en 15 ans.

Le but du Conseil Municipal est de voter la durée d'amortissement de cette opération.

Après il y a l'article 28412 et 281538.

Le principe est de voter la durée d'amortissement.

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

5) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- SUBVENTION :

Monsieur Le Maire fait savoir au conseil Municipal que dans le cadre de la subvention FPH et ceci après accord du Conseil Municipal, la commune pourra subventionner le Fonds de Participation des Habitants à hauteur de 3 000 € représentant les 30% du montant total de la subvention sollicitée par l'association des Collectionneurs Amateurs.

- SUBVENTION FPH CULTURE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'après accord de l'assemblée, la commune pourra subventionner le Fonds de Participation des Habitants « Culture » à hauteur de 900 € représentant les 30% du montant total de la subvention sollicitée par l'association des Collectionneurs Amateurs.

- ADATEEP 62 :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public.

Cette association s'efforce d'améliorer la qualité et la sécurité dans le transport scolaire.

En 2013, près de 102 élèves pour le collège Pierre Brossolette ont bénéficié d'une animation autour du thème « pour traverser, il faut voir et être vu ».

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle sous forme de cotisation de SOUTIEN d'un montant de 38 €.

- ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES NORD-PAS-DE-CALAIS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de l'Association des communes Minières Nord-Pas-de-Calais un appel à cotisation correspondant à notre adhésion.

Le montant de la cotisation s'élève à 551,44 € soit 0,08 € x 6893 habitants.

- LES PEP 62 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention pour l'année 2014 destinée à abonder des actions de solidarité en faveur des jeunes du département.

L'an dernier, 11 enfants Noyellois ont bénéficié de l'aide de cette aide.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 75 €.

- PRESENTATION D'UN PROJET « HISTOIRE ET MEMOIRE DE LA GRANDE GUERRE » : AU COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE DE NOYELLES-SOUS-LENS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur Bertrand LECOMTE, Président de l'A.T.B.14-18 et Professeur d'histoire- Géographie au collège de Noyelle-sous-Lens relatif à un projet mené par les élèves de 3ème et ayant pour thème « Les Malles ont une Mémoire ».

« Les Malles ont une Mémoire » est une exposition itinérante mettant en valeur le parcours de femmes et d'hommes pendant la Grande Guerre via leurs objets souvenirs présentés dans une malle.

En accord avec le principal du collège, des élèves de 3ème ont réalisé une partie de cette exposition en recréant la malle d'un soldat du bassin minier dont l'association possède les documents souvenirs. Les élèves ont ainsi réalisé la composition des deux panneaux qui accompagneront la malle lors de ses voyages dans les différents musées partenaires (textes traduits en Anglais et Néerlandais).

La fabrication de ces deux kakemonos étant assez onéreuse, ils sollicitent l'aide financière de la municipalité afin de concrétiser la réalisation des panneaux.

Le budget nécessaire est de 500 €.

L'association finance à hauteur de 200 €.

Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal de leur octroyer la somme de 300 € .

La ville bénéficiera de cette exposition selon des modalités à définir en partenariat avec la médiathèque municipale.

- Monsieur Maurice BERNARD : je pense que je ne vais pas lire toutes les subventions.

Avez-vous des questions à poser sur les subventions, s'il vous plaît ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Voté à l'unanimité.

6) DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DU DISPOSITIF RESEAUX D'ECOUTE D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS :

** Action « cuisine en famille, cuisine des bébés » :*

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un atelier « cuisine en famille » se déroule au sein du centre social municipal.

Cet atelier consiste à proposer aux parents et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité autour d'une activité support : la cuisine.

Les recettes sont choisies par les familles : elles sont simples, équilibrées et peu onéreuses.

L'atelier « cuisine des bébés » est un atelier parents/bébés qui a pour vocation de rassurer et d'orienter les parents sur les différents menus à composer pour leurs bébés : préparer des recettes simples, faire découvrir aux enfants des aliments nutritifs et nouveaux et sensibiliser les parents à l'équilibre alimentaire le tout dans une ambiance conviviale.

Une diététicienne interviendra durant quelques séances afin de sensibiliser au mieux les familles.

Le coût total maximum de cette action s'élève à 8 734 €.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de **subvention à hauteur maximale de 2 170 €** auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais pour l'action « cuisine en famille, cuisine des bébés ».

** Action « Mes petits doigts » :*

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'un atelier intitulé « Mes petits doigts » et permettant de se retrouver, de partager un temps de loisirs et de détente autour d'activités créatives est en cours de réalisation.

Il réunit un ou des parents avec leurs enfants de moins de 4 ans en quinzaine et pour tous les âges deux fois pendant les vacances scolaires.

Elles sont réalisées essentiellement avec du matériel adapté à la tranche d'âge et abordable par les familles, ce qui permet de réaliser les activités à la maison avec les enfants et favorise ainsi les liens parents/enfants.

L'atelier est un support pour créer des liens et rompre l'isolement de certains, d'échanger et de partager autour des problématiques de la parentalité. Les parents se sentent ainsi reconnus et soutenus dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de la Caisse d'Allocations Familiales une demande de subvention pour l'action intitulée « Mes petits doigts ».

***Coût total de l'action : 3 288 €,
Subvention maximale sollicitée : 1 050 €.***

**** Action « Papa, on fait quoi ? » :***

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un atelier intitulé « papa et enfants en action » se déroule au sein du centre social municipal.

Cet atelier consiste à proposer aux papas et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité, valoriser la relation papas / enfants par le biais d'activités manuelles, de bricolages, de jardinages, de rencontres sportives...

Ce sera l'occasion aussi au papa de se retrouver avec leurs enfants au centre social (hors du cadre familial) et ainsi peut être découvrir les activités. Peu de papa sont dans nos ateliers.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

***Coût total maximum : 6 562 €,
Montant maximale de la subvention : 2 970 €.***

- ***Monsieur Maurice BERNARD : je vais donner la parole à Valérie qui va vous faire une synthèse.***

- ***Madame Valérie DELVALLEZ : comme d'habitude pour tout ce qui est « activités du centre social », régulièrement des demandes de subventions sont faites.***

Ce sont des ateliers, des actions qui existent déjà et qui sont reconduites.

L'action « cuisine en famille, cuisine des bébés », l'action « Mes petits doigts », l'action « papa, on fait quoi ? » puisque au niveau du centre social il existe également un travail qui est fait aussi au niveau de l'investissement des papas.

A chaque fois vous avez le total de l'action et le montant de la subvention sollicitée.

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

7) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE AU TITRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE :

*** Estime de soi :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une action « estime de soi » est inscrite dans le contrat local de santé (CLS), action qui est assurée d'un financement pluriannuel jusqu'en 2016.

Cette action a pour objectif d'améliorer l'accès à la prévention et à l'éducation à la santé des populations vulnérables (adultes femmes).

Pour ce faire, le centre propose des séances de socio-esthétique afin de travailler l'hygiène, les représentations et la connaissance de soi.

Des séances de sophrologie sont également proposées afin de dynamiser de façon positive les qualités et les ressources dont les personnes disposent.

De l'activité physique sera également au programme avec l'aide d'un éducateur sportif pour les personnes qui le souhaitent afin de favoriser leur mieux être.

Un atelier santé et des actions de prévention de santé seront également proposées dans le but d'aborder les thématiques santé en fonction de leurs attentes et de leurs besoins, mais également des bilans de santé

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Coût de l'action : 9 667 €,

Montant maximale de la subvention sollicitée : 4 000 €.

*** Cuisine des seniors :**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une action « cuisine des seniors » est inscrite dans le contrat local de santé (CLS), action qui est assurée d'un financement pluriannuel jusqu'en 2016.

Cette action a pour objectifs :

- Améliorer la qualité de vie d'au moins 50% des participants par l'adoption de bonnes pratiques physique et alimentaire.
- Préserver le maintien de l'autonomie de 65% des seniors en limitant leur sédentarité.
- Renforcer le lien social par l'organisation de rencontres conviviales basées sur le bien être, l'alimentation et l'activité physique adaptée
- Faire le lien entre le mode de vie et l'état de santé des personnes

Le public cible est les personnes fragilisées en situation de précarité, pré-retraitées, âgées en rupture de lien social, en perte d'autonomie, malades et / ou en surpoids.

Le projet s'articule autour de :

L'atelier cuisine des seniors : basé sur l'équilibre alimentaire et les apports nutritionnels nécessaires aux seniors en insistant sur la notion de plaisir, de partage et de bien-être.

L'Atelier Mémogym, basé sur la reprise d'activité en douceur (gainage, renforcement musculaire, entraînement cardio). Chaque atelier sera encadré par un éducateur sportif formé à l'encadrement des seniors et pouvant prendre en compte les pathologies de chacun (lombalgie, cardiopathie...).

Le projet est appelé à évoluer de façon transversale car il concerne tous les publics du centre social et ce afin de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès de l'Agence Régionale de Santé un dossier de demande de subvention.

***Coût total de l'action : 10 346 €,
Subvention maximale sollicitée : 4 000 €.***

- Madame Valérie DELVALLEZ : ce sont encore des actions du Centre Social et nous sommes toujours en recherche de subvention pour améliorer ces actions.

Nous avons l'estime de soi, la cuisine des seniors, qui est quelque chose qui fonctionne vraiment très bien.

Voilà à nouveau deux demandes de subvention.

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Lieu d'Accueil Enfants Parents "Calidou" a ouvert ses portes en janvier 2014.

Gratuit et anonyme, c'est un **lieu d'accueil et de rencontres ouvert aux enfants de 0 à 4 ans**, accompagnés d'un **adulte responsable** (parents, grands-parents...) ou aux futurs parents.

L'accueil est assuré par une équipe composée d'une dizaine de professionnels de l'enfance et de la famille.

C'est un lieu de parole, de détente où les familles et les enfants y trouvent, dans un espace chaleureux et convivial, des moments agréables, des jeux, des conseils et informations...

L'équipe accueille tous **les vendredis de 8h45 à 11h45** (sauf pendant les vacances d'été et de Noël).

Dossier de subvention d'investissement CAF :

Le centre social a fait une demande de subvention auprès de la commission d'aide aux partenaires de la CAF.

Le budget d'investissement s'élève à 1 790,21 € H.T.

La CAF participe à hauteur de 40% du montant Hors Taxe du budget d'investissement soit 716€.

La participation de la ville s'élève donc à 1 432,21€.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est toujours pour Valérie.

- Madame Valérie DELVALLEZ : le lieu passerelle est devenu un lieu d'accueil enfants-parents qui s'appelle « Calidou ».

Afin d'aider à son fonctionnement, nous sollicitons une subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales qui est de toute façon un partenaire primordial sur le centre social, à la fois sur son financement et à la fois sur son point de vue famille.

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions, on passe au vote ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) CREATION DE POSTE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite à l'examen professionnel d'un agent, il y a lieu de créer un poste de rédacteur territorial.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : il s'agit juste de rajouter un poste de rédacteur territorial parce qu'aujourd'hui, nous avons deux postes qui vont être pris par des collègues qui ont réussi le concours, il y a un collègue qui a réussi l'examen professionnel et qui a été reçu et donc il faut créer un troisième poste pour le nommer.

Monsieur Le Maire propose de créer un poste supplémentaire.

- Monsieur Maurice BERNARD : des questions ?

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : après le vote.

- Monsieur Maurice BERNARD : qui est contre ?

Qui s'abstient ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- **Monsieur Hervé JANISZEWSKI** : c'est qui ?

- **Monsieur Stéphane MAKOWIECKI** : en fait, il y a eu réussite au concours de Johanna VASSEUR et Cindy WALCZAK et pour l'examen professionnel il s'agit de Marc DUPRE.

10) RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU PAS-DE-CALAIS :

Il s'agit pour le Conseil Municipal de désigner un délégué pour le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais.

La Fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais, syndicat d'électricité et de gaz constitué entre les communes du département. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique de ces deux énergies sur les 893 communes qu'elle accompagne dans l'aide à la gestion du poste énergie, l'aide aux études et l'aide aux investissements générateurs d'économie d'énergie.

Monsieur Le Maire propose :

- **titulaire** : M. Maurice BERNARD,
- **suppléant** : M. Jean-Michel SKOTARCZAK.

- **Monsieur Maurice BERNARD** : des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) VENTE DE PARCELLE CADASTRES AB 317, 332, 333, 334, 506, 542, 543, 547, 549, 548 et 923 :

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de vendre les parcelles suivantes (avec les constructions) à un promoteur immobilier (Lotinord) qui réalisera 8 parcelles libres de constructeurs.

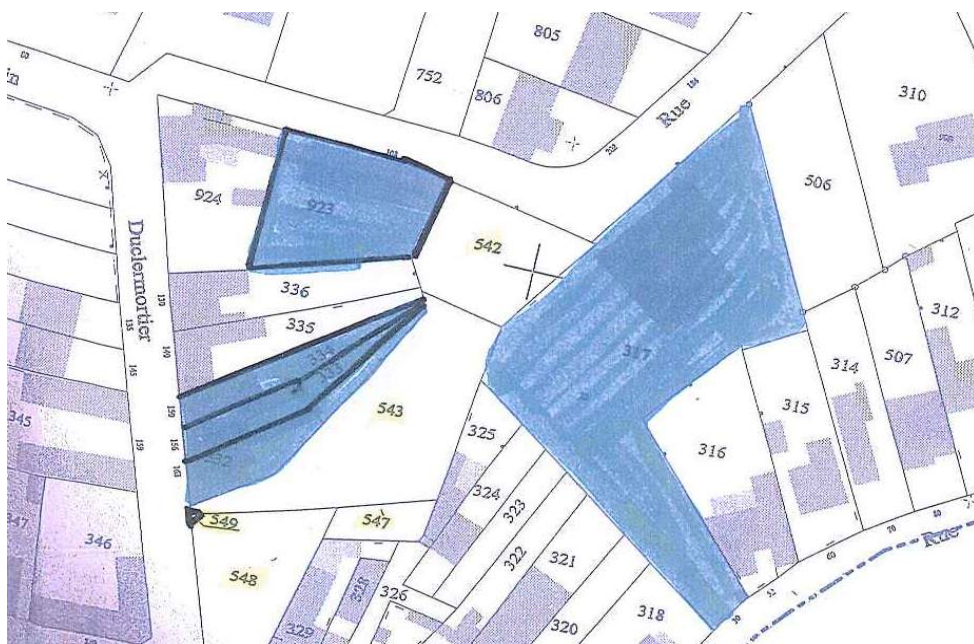
AB 317 : 30 rue du 10 mars

AB 923 : 108 rue Duclermortier

AB 334 : 150 rue Duclermortier

AB 333 : 156 rue Duclermortier

AB 332 : 162 rue Duclermortier



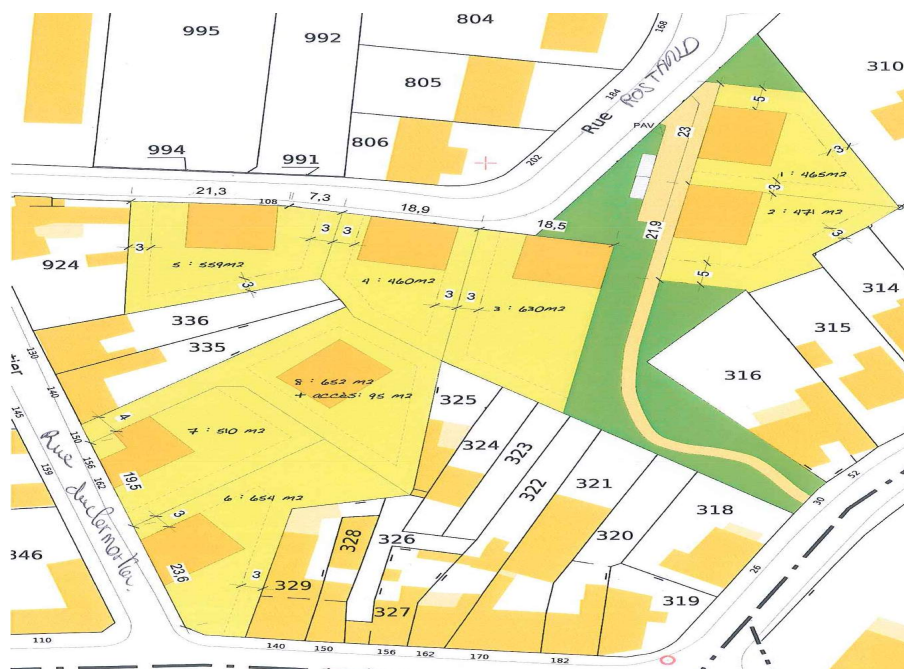
Les démolitions des maisons et de l'Ermitage seront réalisées par le promoteur.

La commune cède donc le tout en l'état.

Le promoteur a fait une proposition initiale à 90 000 €, frais de notaire compris.

France Domaine a été saisie, la valeur vénale est estimée à 115 000 € hors frais de notaire.

Monsieur Le Maire propose une cession à 105 000 € avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur, proposition que le promoteur accepte.



La commune profitera de cette opération pour enfouir les réseaux rue Duclermortier et refaire la chaussée.

Le parking existant face au stade sera réaménagé au sein de l'enceinte du stade Gallet afin de préserver une poche de stationnement dans ce secteur.

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la vente.

- Monsieur Maurice BERNARD : vous avez un plan qui vous a été remis sur table en début de séance.

Il est plus grand que celui qui se trouve ci-dessus.

Je voudrais avant tout vous dire que la commune profitera de cette opération pour enfouir les réseaux rue Duclermortier et refaire la chaussée.

Le parking existant face au stade sera réaménagé au sein de l'enceinte du stade Gallet afin de préserver une poche de stationnement dans ce secteur.

Il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à procéder à la vente.

C'est la démolition des maisons de l'ermitage qui seront réalisées par le promoteur, la commune concède donc le tout en l'état.

Le promoteur a fait une proposition initiale à 90 000,00 € avec les frais de notaire compris.

France Domaine a été saisie, la valeur vénale est estimée à 115 000,00 € hors frais de notaire, Monsieur Le Maire propose une session à 105 000,00 € avec frais de notaire à la charge de l'acquéreur.

Le promoteur accepte cette proposition.

Pour l'instant ce n'est pas une vente de construction, c'est une vente de parcelles pour des constructions.

Des questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, notre groupe s'étonne du prix de cette session puisque dans toutes les parcelles que vous avez citées, la 317, 332, 333, 334, 506.....nous n'en avons gardé juste trois, pour faire un petit rappel, c'est quand Débat d'Orientation Budgétaire au 31 mars 2008, il y avait le montant des parcelles 334, 547 et 549 pour un montant de 148 500,00 €, il y en avait une autre au 14 février 2008 pour 100 000,00 € et il y en avait une autre aussi, l'AB 332 qui correspond au 162 rue Duclermortier pour 72 000,00 €.

Ce qui fait quand même, que pour trois simples parcelles, il y en avait pour 300 000,00 €.

Là, nous rajoutons l'ermitage, tous les terrains qui sont autours et on nous donne le prix de 105 000,00 €.

Le prix à la vente va tourner aux alentours de 18 €, un peu moins 17, donc on voudrait quand même avoir une explication.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : en bureau municipal du 16 janvier 2013, nous parlions de LOTINORD et de cette proposition là, le bureau municipal avait émis un avis défavorable.

Au total, ça fait 6 000m² pour 100 000,00 €, ça fait du 17 € quelque chose du m², quand on voit que pour le cimetière nous achetons du terrain à pâture d'environ la même surface pour 100 000,00 €, nous sommes quand même dans une cité, en centre ville, nous avons des parcelles qui nous ont coûté, parce qu'elles ont été payées par les Noyellois, et là, nous sommes en train de les larguer à un investisseur privé que nous ne connaissons pas du tout sauf sur internet avec un capital de 100 € et qui s'est installé il y a un an, c'est un cadeau super.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous pouvons l'expliquer de la façon suivante, c'est qu'aujourd'hui nous sommes contraints pour ces bâtiments d'avoir un diagnostic amiante, nous savons que l'ermitage est complètement amianté, nous savons que ces maisons sont amiantées, l'étude qui a été faite si nous prenions en charge l'amiante, nous en avons pour 400 000,00 €.

A cela, il faut rajouter les 400 000,00 € que nous ne dépenserons pas.

Voilà l'explication que je peux vous apporter.

Si c'est nous qui faisons la démolition, nous devrions payer la démolition et les 400 000,00 € pour l'amiante.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : je ne sais pas combien coûte la démolition, mais ce que je vois pour l'instant c'est que nous demandons 100 000,00 € sur des parcelles qui en valent beaucoup plus.

- Monsieur Maurice BERNARD : vu l'état du bâtiment et vu la complexité qu'il peut y avoir avec l'amiante, je le dis sincèrement « c'est une bonne opération ».

C'est l'amiante qui coûte cher, un désamiantage aujourd'hui coûte extrêmement cher et le promoteur s'engage à le faire lui-même.

Après à cela, il faut ajouter la démolition et le désamiantage.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : j'ai quand même un deuxième souci par rapport à ce que l'on nous présente comme plan.

Ça ressemble un peu à ce que l'on a fait au parc des Boclets, c'est à dire que l'on va retrouver des espaces verts qui sont dans le lotissement et qui vont nous revenir à charge, car ce n'est pas le promoteur qui va les entretenir ?

- Monsieur Maurice BERNARD : le problème des espaces verts c'est que nous avons tout simplement un réseau d'assainissement qui traverse et donc l'espace vert a été créé par rapport à ce réseau.

Et c'est pour cela qu'il y a une liaison qui est faite là.

Nous ne pouvions pas faire autrement, c'est ce réseau qui nous tient, c'est un réseau qui démarre de la rue du 10 Mars et qui va rejoindre la rue Duclermortier et qui va derrière l'église.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : et nous n'avons pas un bout de réseau encore au parking de chez SANNIET.

- Monsieur Maurice BERNARD : non.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : parce que je me souviens que nous avons du acheter une toute petite parcelle de m² à cause de cela.

- Monsieur Maurice BERNARD : non, et c'est pour cela qu'il y a un espace vert avec une espèce de venel qui est en plein milieu de la rue.

- Madame Maryvonne POULAIN : je peux reprendre la parole ?

Donc tout à l'heure, je n'ai cité que trois parcelles, ça faisait quand même 300 000,00 € mais il y en a d'autres, donc est-ce que nous avons une valeur globale quand même du patrimoine que nous allons céder.

Est-ce qu'il y a une valeur totale ?

J'ai parlé de 300 000,00 €, ça ne concernait que quelques parcelles.

- Monsieur Maurice BERNARD : le problème c'est que les domaines sont passés et ce sont eux qui ont évalué les terrains par rapport aux travaux qu'il va y avoir.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais France Domaines a évalué tout le patrimoine ?

Ça ne fait pas beaucoup quand même.

- Monsieur Maurice BERNARD : l'ensemble, avec les démolitions.

- Madame Maryvonne POULAIN : et ensuite, concernant LOTINORD, même si LOTINORD est un grand groupe, je veux dire, nous avons été surpris de voir quand même que dans le Bureau Municipal du 16 janvier 2013, nous avons reçu Monsieur COLDRICK qui représentait LOTINORD et vous aviez émis un avis défavorable du Bureau Municipal, à ce moment là, il voulait bâtir rue Masclef qui n'est jamais qu'à 50 mètres on va dire de là, et l'avis défavorable était pour préserver le caractère rural de ce secteur de la commune.

Vous l'avez reçu en janvier et son entreprise a été faite en juin 2013.

Déjà là, je me demande.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous avons modifié le Plan Local d'Urbanisme par rapport au Plan d'Occupation des Sols.

Du fait du PLU, nous avons modifié l'implantation sur ce secteur.

C'est cela qui fait la différence.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, voilà, à l'époque nous voulions garder le caractère rural et maintenant nous ne voulons plus le garder.

Mais est-ce que l'on est sûr maintenant du promoteur parce que pour ne pas avoir le même tour que nous avons eu avec la Cité des Bôclets où nous avons du prendre en charge nous-même pour 70 000,00 € ?

Vous êtes sûr qu'il n'y a pas de problème ?

- Monsieur Maurice BERNARD : en principe, il n'y aura pas de problème.

- Madame Maryvonne POULAIN : je ne mets pas en doute mais simplement, c'est comme, quand vous allez sur internet il a été créé le 06 juin 2013, même si LOTINORD est une entreprise très connue, franchisée ou des trucs comme cela.

- Monsieur Maurice BERNARD : concernant le lotissement des Boclets, il a pris un terrain nu, là il prend un terrain à bâtir et il va déconstruire.

À mon avis s'il déconstruit c'est qu'il a l'intention d'y rester.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, aux Boclets aussi il est resté mais il nous a laissé les voiries.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, il nous a laissé 30 000,00 € de voiries.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais enfin, en plus, ce n'était pas à nous de la faire.

- Monsieur Maurice BERNARD : il fallait le faire pour les résidents.

Nous ne pouvions pas les laisser dans la merde.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais enfin bon, je trouve encore, notre groupe trouve que 105 000,00 € c'est vraiment donné.

- Monsieur Daniel CAPILLON : il ne faut pas le vendre, il faut le donner.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est donné, c'est déjà donné, ce qui explique notre vote contre aussi au budget puisque nous savions, nous savons qu'à chaque fois il y a toutes les sessions et le patrimoine qui part.

Surtout qu'il y avait quand même de beaux projets qui avaient été fait pour cet endroit là.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : il y a quelqu'un qui se pointe en mairie, qui veut acheter un terrain et il n'y a pas de mise en concurrence ?

Le premier venu fait une offre et puis voilà.

Pourquoi vous n'avez pas fait une mise en concurrence ?

- Monsieur Maurice BERNARD : c'est le domaine qui a décidé de fixer un prix, il n'y a pas de concurrence.

Si nous avons vendu les terrains sans passer par les domaines, ce que nous ne pouvons pas faire peut-être que nous fait un appel à concurrence, nous l'aurions mis sur internet, je n'en sais rien mais là, il n'y a pas de concurrence.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : comme il s'agit de vendre un patrimoine de plus de 10 ans, pourquoi nous ne faisons pas une mise en concurrence ?

C'est cela qui amène les gains, je ne comprends pas bien cet esprit des choses.

C'est à dire que LOTINORD se pointe, il fait une proposition, donc apparemment les investisseurs sont intéressés, mais nous ne faisons pas de mise en concurrence pour trouver d'autre investisseurs.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne pense pas qu'il y aura d'autres investisseurs pour reprendre cette parcelle parce que si nous regardons comment elle est morcelée, c'est un dossier merdique.

Regardez bien le plan vous allez voir.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si Monsieur LOTINORD l'achète, c'est qu'il va avoir un bénéfice.

- Monsieur Maurice BERNARD : je ne sais pas.

- Monsieur Bernard FINEZ : nous avons le droit à plus au moins 10 % par rapport aux domaines.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : ça ne répond pas à ma question quand même, moi, les domaines c'est un problème, la mise en concurrence s'en est un autre.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : moins de 10 % mais plus autant que nous le voulons. Il n'y a pas de souci.

On fait un appel d'offre, au plus disant au mieux. Si quelqu'un nous en donne 300 000,00 €, nous prenons 300 000,00 €.

- Monsieur Maurice BERNARD : il y a d'autres questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : je comprends bien que nous étions en campagne électorale pendant trois mois mais c'est vrai que le document que l'on a sur la table il est daté du 20 janvier.

Nous avons quand même un Conseil Municipal le 26 décembre, le lendemain de Noël et je pense que quand même de voir ce plan, même si ça faisait parti d'un programme, par respect pour les conseillers municipaux il aurait été bon d'en parler au moins, parce que je présume que ça ne vous est pas venu d'un seul coup, 19 janvier, par respect pour l'opposition il aurait été bien d'en parler dans une commission de travaux et en Conseil Municipal.

- Monsieur Maurice BERNARD : c'était en discussion concernant le PLU.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, c'était surtout en discussion pour le programme.

- Monsieur Maurice BERNARD : nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble		4	
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	7	

Adopté à la majorité.

- Monsieur Maurice BERNARD : Monsieur Le Maire n'étant pas rentré Stéphane va prendre en charge les décisions.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : je vais me permettre de ne pas reprendre l'ensemble des décisions.

Je suis là, pour répondre à vos questions.

En fait, il y a beaucoup de marchés publics que nous passons en début d'année.

Le marché des assurances, le marché des autocars, des produits d'entretiens, de la papeterie.

Ensuite, beaucoup de prestations de services, notamment auprès du Centre Social, du Centre Culturel.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : la 2014-28, on peut connaître le prix d'un repas ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : je ne les connais pas par cœur.

Je peux aller voir.

- Monsieur Maurice BERNARD : qui a eu le marché ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non, le prix d'un repas.

- Madame Sabine BANACH : c'est variable, moi je paye 3,25 €

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : non, nous à DUPONT.

- Madame Sabine BANACH : ce que nous payons nous, a DUPONT ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : je vous donnerai le détail.

En fait le marché a été passé jusque fin août, alors qu'habituellement c'est pour l'année civile, parce qu'il y avait des négociations avec le Conseil Général pour savoir s'ils allaient reprendre la cantine.

Pour l'instant c'est au point mort, nous passerons un nouveau marché pour la nouvelle année scolaire.

- Monsieur Maurice BERNARD : à partir de la rentrée.

- Monsieur Hervé JANISZEWSKI : je poserais la question de manière écrite mais pourrions-nous avoir la liste des animateurs pour la direction des centres de loisirs ?

- Madame Sandra BLANCHARD : cela sera précisé lors de la prochaine commission qui aura lieu le 15 mars 2014.

- Monsieur Maurice BERNARD : plus de questions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, juste remercier Monsieur MAKOWIECKI et Monsieur GOSCIANSKI qui ont du fait que nous n'avions pas eu de commission des finances avant pour expliquer le budget ont été hier après-midi, largement de bons professeurs, ils nous ont bien expliqué, surtout pour les 611 000,00 €, merci.

Très bons, nous n'avons rien contre les chiffres.

Mais les abréviations, c'est vrai, pour les nouveaux conseillers, il serait bon de ne pas mettre d'abréviations.

- Monsieur Maurice BERNARD : il a été décidé hier que nous allions mettre les termes en entier.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : c'est vrai que c'est la première fois que je comprends un budget.

Je ne suis certainement pas seul à ne pas comprendre toutes les abréviations.

- Monsieur Maurice BERNARD : non c'est sûr et ceci dans tous les domaines.